# Commune de Dasle

## Plan Local d'Urbanisme

### 4.1. Planche Sud Ouest de la commune

| | |
|---|---|
| 22/02/2007 | Approbation du PLU |
| 16/11/2020 | Approbation de la révision du PLU |
| 12/04/2022 | Approbation de la modification simplifiée n°1 |

Vu pour être annexé
à la délibération du 12/04/2022
Le Maire,

Madame le Maire,
Carole Thouvenin

Visa sous-préfecture
SOUS-PREFECTURE
13 AVR. 2022
MONTBELIARD

1 /2000

Agence de Développement et d'Urbanisme

pays de Montbéliard AGGLOMERATION

Fond cadastral mis à jour en 2022
Originie Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 07/04/2022

## LEGENDE

Limites de zones

### Zones urbaines

**UA** Zone urbanisée mixte de forte densité correspondant au centre ancien

**UB** Zone d'habitat de faible à moyenne densité à destination essentiellement d'habitat individuel pouvant accueillir de l'activité et des équipements

**UBe** Zone urbanisée réservée strictement à de l'équipement et à l'habitat lié à cet équipement

**UE** Zone urbanisée de faible à moyenne densité à destination essentiellement d'habitat individuel organisé sous forme de lotissement

**UEg** Zone urbanisée de faible densité à vocation d'habitat

**UY** Zone urbanisée à vocation d'activités

**UYg** Secteur de la zone urbanisée à vocation d'activités où seules les extensions des bâtiments existants sont autorisées

### Zones à urbaniser

**AU** Zone à urbaniser à court terme à destination d'habitat

### Zones naturelles

**N** Zone naturelle à préserver

**Nc** STECAL gardiennage de chevaux

### Zones agricoles

**A** Zone naturelle à vocation d'activité agricole

### Informations complémentaires

Règle d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (Recul de 10m)

**Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

Orientations d'aménagement et de programmation

**Concernant les bâtiments en zones agricoles**

Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extension ou d'annexes (art. L151-12 du code de l'urbanisme)

Zones d'implantation des extensions ou annexes des bâtiments d'habitation existants (art. L151-12 du code de l'urbanisme)

**Eléments identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**

Eléments du patrimoine bâti ou naturel à protéger

**Prise en compte des continuités écologiques (L151-23 du code de l'urbanisme)**

Corridors écologiques

Secteurs contribuant aux continuités écologiques

**Risques environnementaux (R151-34 1° du code de l'urbanisme)**

Indices karstiques (effondrements de cavités, dolines, gouffres et pertes, abris et grottes)

Mouvement de terrain - Glissement de terrain : aléa moyen

Mouvement de terrain - Glissement de terrain : aléa fort

Parcelle inondable connue

Emplacements réservés

Emplacements réservés au bénéfice de la commune de Dasle (R.151-34 4° du code de l'urbanisme)

| N° ER | Destination de l'emplacement réservé |
|---|---|
| 1 | Création d'une défense incendie secteur gare (plateforme 16x16 mètres) |
| 2 | Extension du parking du cimetière |
| 3 | Créätion de la voie d'accès à la zone AU des Gadinots |
| 4 | Elargissement de la rue du Chêne (Plateforme 6 m) |
| 5 | Elargissement de la rue de Vandoncourt (plateforme 6m) |
| 6 | Elargissement de la RD 121E (carrefour rue de Dampierre/rue centrale) |
| 7 | Création ou extension d'équipements scolaires, sportifs ou de loisirs (y compris stationnement) |

Droit de préemption urbain (DPU) institué par délibération du 16/11/2020 applicable sur toutes les zones U et AU.